

MAIRIE
de
BRENNILIS
FINISTÈRE

Code Postal : 29690

Téléphone : 02.98.99.61.07

Télécopie : 02.98.99.67.67

Le

ARRETE PORTANT NOMINATION D'UN AGENT DE
D'ENTRETIEN POUR UNE DUREE DE 15 JOURS.

Le Maire de la Commune de BRENNILIS,

Vu le Code de l'administration Communale, livre IV, titre II,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes
et des Départements,

Considérant que Mme FAILLARD Emma, femme de service à l'école (ASEM 2^{ème} clas-
se) est admise à la retraite à compter du 31 décembre 1998.

Considérant que Mme POULICART Michèle est recrutée à compter du 1er janvier 1999
au poste d'agent entretien polyvalent pour effectuer notamment le remplacement de
Mme FAILLARD à l'école (poste à mi-temps) et le remplacement des autres employés
communaux lors de leurs congés (annuels, maladies...).

Considérant qu'il est souhaitable que Mme POULICART assiste Mme FAILLARD pour une
durée de 15 jours en tant qu'auxiliaire.

A R R E T E

Article 1 : Mme POULICART Michèle née le 5 janvier 1968 à CARHAIX-PLOUGUER
(Finistère) est nommée du 7 décembre 1998 au 18 décembre 1998 à
l'école.

Article 2 : La rémunération de l'intéressée sera basée sur l'indice BRUT 245, MAJORE
250.

Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- mr le Sous-Préfet de CHATEAULIN,
- mr le Receveur Municipal de PLEYBEN,
- à l'intéressée.

Fait à BRENNILIS le 14 décembre 1998.

Le Maire,

CORRE Yves.

